

40 ans de progrès en prévention



1970-2010



issa

INTERNATIONAL SOCIAL SECURITY ASSOCIATION

International Section for Chemistry

Sommaire

Vœux de la Présidente de l'AISS.....	3
Vœux du Secrétaire général de l'AISS	4
Des acquis aux prochains défis	5
Histoire du Comité AISS Chimie	6
Projet international d'interdiction de l'amiante.....	9
Groupe de travail « Biotechnologies, génie génétique ».....	10
Les nanotechnologies : une priorité	12
Groupe de travail « Produits dangereux »	13
La méthode PAAG a 30 ans	16
Groupe de travail « Protection contre les explosions ».....	17
« Le Comité œuvre pour une culture de prévention globale »	19
Structure et membres du Comité	20
Le bureau du Comité Chimie.....	21
Colloques internationaux du Comité	22
Mentions légales	23



Corazon de la Paz-Bernardo
Présidente de l'Association Internationale
de la Sécurité Sociale

Vœux de la Présidente de l'AISS

Le 17 juin 1970, le Dr Leo Wildmann, alors Secrétaire de l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS), a participé à la réunion de création du Comité international de l'AISS pour la prévention dans l'industrie chimique. Le Comité chimie était le cinquième comité de l'AISS consacré à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Sa création a été suivie de celle de six autres comités placés sous l'égide de la Commission spéciale de prévention de l'AISS.

L'AISS mène des activités de prévention depuis 1954, à l'initiative d'institutions membres de l'AISS ayant des missions d'assurance-accident, d'indemnisation et de réhabilitation. L'AISS organise depuis lors des manifestations et des colloques pour sensibiliser ses membres à l'importance de la prévention dans différents secteurs d'activité, et a participé au premier Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, qui s'est tenu à Rome en 1955.

Depuis 40 ans, la Commission spéciale de prévention constitue une source d'information précieuse pour les membres de l'AISS, qui bénéficient notamment de ses avis d'experts et exemples de bonne

pratique. Le Comité Chimie de l'AISS apporte une contribution importante à la prévention des risques liés aux substances dangereuses, à l'amiante ou aux biotechnologies, par exemple. Les avancées de la recherche permettent d'améliorer en permanence la protection des salariés et de leurs proches, et de prévenir ainsi les accidents et les risques pour la santé. Cette démarche de prévention proactive est une composante essentielle de la Sécurité sociale. Le Comité Chimie fait bénéficier les membres de l'AISS d'expériences et de savoirs spécifiques, apportant ainsi une large contribution à la mission générale de l'AISS, qui est de promouvoir et de développer la Sécurité sociale dans le monde.

Je tiens à féliciter le Comité, dont le Dr Erwin Radek assure la présidence, pour ses 40 ans de bons et loyaux services dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, et à remercier chaleureusement ses membres pour leur engagement durable au service de la prévention.

Corazon de la Paz-Bernardo

Vœux du Secrétaire général de l'AISS

C'est pour moi un honneur et une grande joie de pouvoir féliciter le Comité international de l'AISS pour la prévention dans l'industrie chimique à l'occasion de son 40^e anniversaire. Je tiens notamment à remercier le comité pour son engagement indéfectible envers la sécurité et la santé dans l'utilisation des substances dangereuses, et pour sa volonté ferme et constante d'améliorer les normes et les pratiques de prévention dans l'industrie chimique. Son implication a permis de poser les jalons d'une vie au travail plus sûre et plus saine.

Le Comité international de l'AISS pour la prévention dans l'industrie chimique a fait progresser la prévention de manière décisive lors des débats qui ont donné naissance au Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Il a publié des guides sur la sécurité dans l'utilisation des agents biologiques et des produits chimiques, et a organisé de nombreux colloques pour les membres de l'AISS. Et c'est avec le soutien du Comité Chimie que la Commission spéciale de prévention a pris clairement position, en 2004, pour une interdiction de l'amiante dans le monde.

La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles s'intègre à une conception plus large

de l'AISS en matière de prévention, prenant en compte toutes les branches de la Sécurité sociale et les risques associés. Pour les trois ans à venir, l'AISS poursuivra cette démarche et examinera comment la prévention peut être intégrée aux stratégies adoptées dans tous les domaines de la Sécurité sociale. Le partage des exemples de bonne pratique, des résultats de la recherche et des avis d'experts, via des plates-formes dédiées aux membres de l'AISS et à d'autres publics, sont autant de modes d'action possibles, afin de permettre à tous de bénéficier d'échanges d'expériences tels que les pratiquent depuis plus de vingt ans déjà la Commission spéciale de prévention et ses comités.

Les travaux du Comité Chimie sont étroitement liés aux activités de prévention de l'AISS et sont appréciés à la fois de la communauté internationale et des organisations membres de l'AISS. Fervent défenseur de la prévention dans le monde, le Comité Chimie est, à ce titre, l'un des piliers de l'AISS.

Je tiens donc à remercier chaleureusement le Comité pour le travail qu'il a accompli ces 40 dernières années et pour son engagement constant au service de la prévention.



Hans-Horst Konkolewsky
Secrétaire général de l'Association
Internationale de la Sécurité Sociale

Des acquis aux prochains défis

Le 17 juin 2010 est une date anniversaire importante pour le Comité Chimie de l'AISS. Elle marque, en effet, quarante ans d'engagement au service de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans l'industrie chimique et les industries connexes.

Durant toutes ces années, congrès, ateliers et colloques internationaux ont permis de favoriser les échanges de connaissances et d'informations entre spécialistes. Nos brochures et publications constituent, pour les entreprises et les experts de l'industrie chimique, des outils de référence dans le domaine de la prévention.

Ces résultats n'auraient pas été possibles sans le soutien de nos membres. Nous tenons à souligner ici le rôle de la CNA, de l'INRS, de la BG RCI et de l'AUVA, et à remercier tous ceux qui ont participé durant toutes ces années aux activités du Comité.

La collaboration entre les 11 comités de prévention de l'AISS revêt pour nous une grande importance. C'est pourquoi nous sommes très attachés à la poursuite des travaux de la Commission spéciale de prévention, en coopération étroite avec l'AISS Genève.

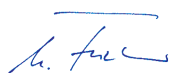
Les acquis des quarante années écoulées nous incitent à intensifier nos activités internationales et à œuvrer pour de nouvelles avancées en matière de santé et de sécurité au travail dans l'industrie chimique. Nos objectifs n'ont pas changé depuis la création du Comité Chimie. Il nous faut cependant nous consacrer davantage aux pays en développement et aux pays émergents. L'évolution des technologies et des besoins des entreprises nous conduit à actualiser régulièrement nos thèmes de travail. Les nanotechnologies sont aujourd'hui au cœur de nos préoccupations, et seront au programme de notre prochain colloque qui se tiendra à Lucerne. Nous nous appuyons sur les résultats de la recherche pour développer des outils et des aides destinés à la prévention de terrain.

D'importants défis nous attendent : il nous appartient de les relever et de mesurer la réussite de nos actions à l'aune des attentes actuelles.

Le bureau du Comité Chimie de l'AISS vous souhaite une bonne lecture et vous invite à soutenir activement le travail du Comité.



Dr Erwin Radek



Dr Ulrich Fricker



Stéphane Pimbert



Thomas Köhler



Dr Erwin Radek
Président



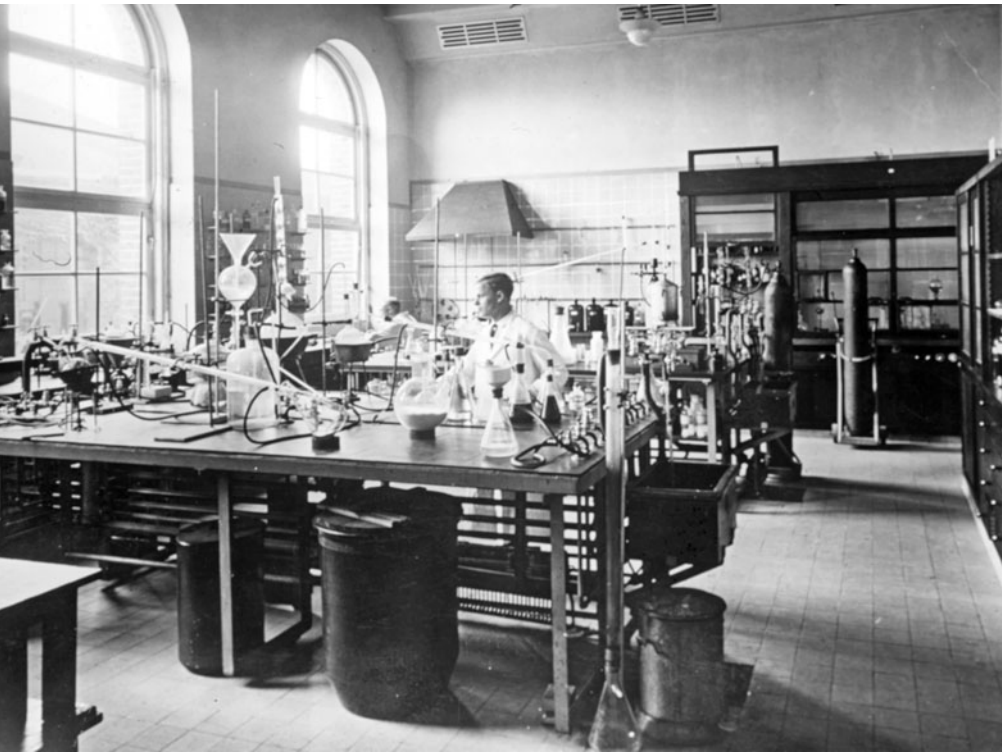
Dr Ulrich Fricker
Vice-président



Stéphane Pimbert
Vice-président



Thomas Köhler
Secrétaire général



Histoire du Comité AISS Chimie

La nécessité de la démarche de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles est apparue au 19e siècle, avec l'industrialisation des pays européens.

A la fin du 19e siècle et, surtout, au lendemain de la Première Guerre mondiale, les régimes d'assurance sociale connaissent un essor rapide dans plusieurs régions du monde, et la protection sociale devient l'un des axes d'action des organisations internationales nouvellement créées. En mai 1927, des représentants d'institutions mutualistes et de caisses d'assurance maladie intègrent pour la première fois les délégations nationales lors de la dixième Conférence internationale du Travail, à Genève. Les débats de cette conférence portent notamment sur l'introduction d'une réglementation internationale en matière de protection économique et sanitaire des tra-

vailleurs, par le biais de régimes d'assurance sociale. Un groupe de délégués décide alors de former une association internationale ayant pour but d'étendre et de renforcer l'assurance maladie dans le monde.

La Conférence internationale des Unions nationales de sociétés de secours mutuel et de caisses d'assurance maladie voit le jour à Bruxelles en octobre 1927. Les délégués de dix-sept organisations représentent quelque vingt millions d'assurés dans neuf pays (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Luxembourg, Pologne, Royaume-Uni, Suisse et Tchécoslovaquie). Avec l'aide du BIT, elle est ensuite

dotée d'un secrétariat, établi à Genève.

En 1947, la 8e Assemblée générale de l'organisation adopte de nouveaux statuts et devient l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS). L'AISS a évolué jusqu'à devenir aujourd'hui une structure d'envergure internationale réunissant plus de 330 organisations présentes dans 145 pays.

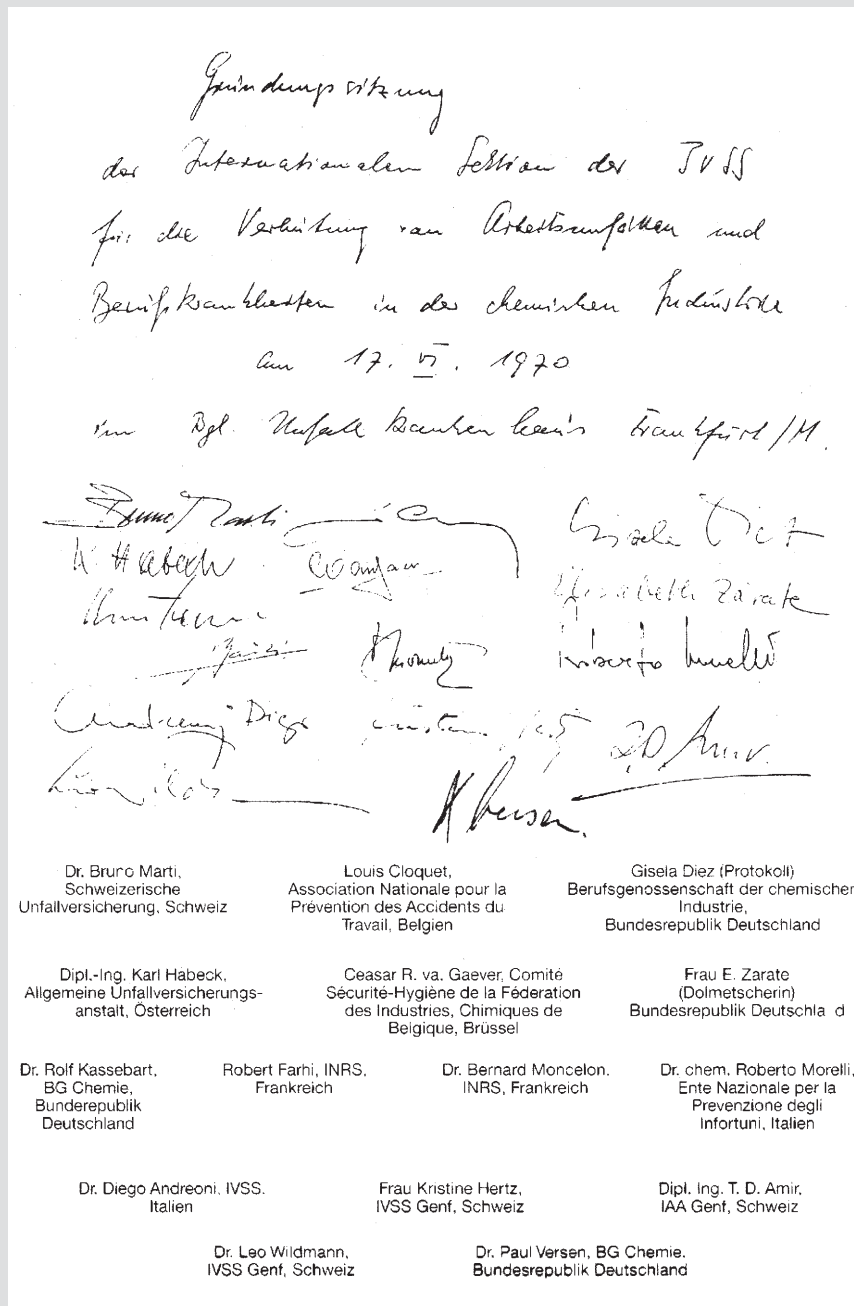
Au sein de l'AISS, les principaux acteurs de la prévention des accidents du travail et des risques pour la santé au travail sont les 11 comités internationaux de prévention. Leurs activités couvrent les secteurs de l'agriculture, du bâtiment et des travaux publics, de l'électricité, de l'industrie chimique, des mines, de la sécurité des machines et systèmes, de l'industrie métallurgique, de la santé, ainsi que les domaines de l'information, de la recherche et de l'éducation-formation.

Le Comité Chimie a été créé le 17 juin 1970 à Francfort-sur-le-Main (à la clinique des caisses allemandes d'assurance accident). On doit sa création, en particulier, au fort engagement de trois personnalités : le Dr Leo Wildmann, Secrétaire général de l'AISS Genève, le Dr Paul Versen, Directeur de la Caisse allemande d'assurance accident de l'industrie chimique, et le Dr Bruno Marti, de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents.

Dès le lendemain, le 18 juin 1970, se tenait le 1er colloque international du Comité, sur l'intégration de la sécurité à la conception des installations chimiques, et sur les accidents causés par des réactions chimiques imprévues.



La création du Comité le 17 juin 1970 sous la direction du Dr Leo Wildmann (2e à partir de la g.), Secrétaire général de l'AISS, Genève



Extrait des documents de la réunion de création du Comité

Lors de la création du Comité AISS Chimie, le Dr Paul Versen a été élu Président du Comité, le Dr Bruno Marti Vice-président, et le Dr Rolf Kassebart (Chef des services d'inspection de la BG Chemie) a été chargé du Secrétariat général du Comité.

Dès la création du Comité, les débats entre experts ont alimenté la réflexion du Bureau et ont présidé, notamment, à l'élaboration du programme de travail du Comité Chimie. Les travaux sur des thématiques à caractère technique allaient ensuite être confiés à des groupes de travail dont les participants venaient pour la plupart des institutions membres du Comité, ou d'entreprises de l'industrie chimique.

En 1978 ont été créés les groupes de travail « Protection contre les explosions » (toujours actif) et « Prévention des risques liés aux substances à toxicité retardée » (devenu depuis le groupe « Produits dangereux »). Un groupe de travail consacré aux missions des fonctionnels de sécurité a clôturé ses travaux en 1983.

Le Comité n'a publié tout d'abord qu'un bulletin d'information périodique, puis de nombreuses brochures techniques ont vu le jour, et c'est ce format qui est, aujourd'hui encore, privilégié. Les deux premières publications avaient pour titre Sécurité et santé (1972) et Révisions de sécurité (1974).

Les deux groupes de travail actuels du Comité Chimie, « Protection contre les explosions » et « Produits dangereux », permettent des échanges d'expérience informels entre spécialistes, mais ont aussi pour mission d'élaborer des brochures et d'organiser des ateliers ou des colloques répondant aux attentes d'un public international.

Le Comité s'est fixé pour objectif de faire progresser, à l'échelle internationale, la prévention au sein de l'industrie chimique et des industries connexes : industrie des matières plastiques et du caoutchouc, biotechnologies, industrie pharmaceutique, peintures et vernis, industrie des explosifs et industrie pétrolière.

Le Comité sensibilise les salariés et les employeurs de ces secteurs à leurs responsabilités en matière de sécurité et de santé au travail et les incite à mettre en œuvre les mesures de prévention requises. La protection de la santé humaine répond à un principe éthique, et constitue l'un des objectifs fondamentaux de la Sécurité sociale. La prévention est un élément essentiel de la politique sociale. Elle a pour objet de protéger la santé et la sécurité de l'individu dans tous les domaines de la vie.

Le règlement du Comité Chimie définit le cadre de ses activités, complété au fil du temps selon les décisions de l'Assemblée générale et du Bureau. L'Assemblée générale est en quelque sorte l'instance législative du Comité. Tous les trois ans, elle débat des grandes orientations du Comité. Tous les six ans au minimum, l'Assemblée générale élit le Président et les deux Vice-présidents du Comité.

Le Bureau du Comité comprend le Président et les deux Vice-présidents ; en font également partie *ex officio* le Secrétaire général de l'AISS (Genève) et le Secrétaire général du Comité.

Le Bureau se réunit en général deux fois par an. Le Secrétariat général est chargé de tous les aspects organisationnels liés aux activités du comité.

Les langues de travail du comité sont l'allemand, l'anglais et le français. Les colloques internationaux se tiennent

dans ces trois langues, ainsi, parfois, que dans la langue du pays où se tient la manifestation. Les brochures sont généralement publiées en trois langues ou plus.

La coopération au sein de la Commission spéciale de prévention

La coopération du comité au sein de la Commission spéciale de prévention de l'AISS revêt une grande importance. Les 11 comités de prévention y sont représentés par leurs Présidents et leurs Secrétaires généraux. La Commission a notamment pour mission de mener la réflexion sur des thèmes transversaux (la démographie, par exemple). Dans le cadre du programme d'activités de l'AISS, la Commission spéciale initie, coordonne ou mène des actions internationales ayant trait à la prévention, en particulier à la prévention des risques professionnels. Elle est en outre amenée à prendre position sur des thèmes d'actualité dans le domaine de la sécurité-santé au travail.

Dans le cadre de la préparation des congrès mondiaux de Sao Paulo (1999), Vienne (2002), Orlando (2005) et Séoul (2008), le Dr Erwin Radek, Président du Comité Chimie, a participé aux travaux du Comité d'organisation, et le Dr Klaus Bartels, alors Secrétaire général du Comité, à ceux du Comité de programmation. De plus, le Dr. Radek a été Vice-président de la Commission spéciale de prévention de 2000 à 2008. ■

Le programme de travail de 1970

1. **Mesures techniques de prévention des accidents** dans l'industrie chimique, applicables aux domaines suivants :
 - 1.1. Machines et installations ;
 - 1.2. Equipements de travail et moyens de transport ;
 - 1.3. Emploi des produits dangereux.
2. **Mesures psychologiques de prévention des accidents** dans l'industrie chimique :
 - 2.1. Information et formation des salariés ;
 - 2.2. Campagnes de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
3. **Etude des causes d'accidents** dans l'industrie chimique :
 - 3.1. Analyse des causes d'accidents ;
 - 3.2. Recueil de données sur les accidents.
4. **Prévention des atteintes à la santé**
 - 4.1. Analyse *a priori* des risques ;
 - 4.2. Diffusion d'informations sur les produits dangereux ;
 - 4.3. Surveillance médicale des salariés (examens d'embauche et examens périodiques).



Projet international d'interdiction de l'amiante

L'un des premiers projets transversaux de la Commission spéciale de prévention de l'AISS, une initiative en faveur de l'interdiction mondiale de l'amiante, a été lancé en 2002. Le Dr Klaus Bartels, qui avait œuvré, dans le passé, pour l'interdiction de l'amiante en Allemagne et en Europe, a pris la direction de ce groupe de travail.

Cette problématique internationale est loin d'être simple. Bien que l'effet cancérigène de la poussière d'amiante soit connu depuis des décennies et que des centaines de milliers de décès lui soient imputables, 2,5 millions de tonnes d'amiante sont encore extraites et transformées chaque année dans le monde.

En septembre 2004, lors de l'Assemblée générale de l'AISS à Pékin, la Commission spéciale a adopté une

déclaration – élaborée par le groupe de projet – exhortant tous les pays à interdire la production, le commerce et l'utilisation de tous types d'amiante. La Chine a été et reste un important producteur d'amiante, et aucun délégué chinois n'était présent lors de la proclamation de la « Déclaration sur l'amiante ».

On peut donc se féliciter du changement d'attitude observé lors du colloque sino-allemand pour la prévention des accidents en 2006, à Nanchang, auquel participaient des délégués de presque toutes les provinces chinoises, ainsi que le vice-ministre des Affaires sociales de Pékin. Dans leurs allocutions, le Dr Erwin Radek et le Dr Klaus Bartels ont insisté sur les dangers de l'amiante pour la santé. La discussion a montré que les participants chinois ne niaient plus le problème.

Vous pouvez commander la brochure « L'amiante – vers une interdiction mondiale » en allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, français, portugais et russe à l'adresse suivante :
Publications AISS
Case Postale 1
CH-1211 Genève 22
Fax : + 41 22 799 85 09
Courriel : issa@ilo.org

Elle est également téléchargeable au format PDF à l'adresse www.issa.int (Search : « asbestos ban »).

La réaction des délégués russes, lors de l'Assemblée générale de l'AISS à Moscou en 2007, a été bien différente : les conférenciers critiquant l'amiante ont été accusés de mensonge. De même en 2008, lors du XVIIIe congrès mondial pour la sécurité et la santé au travail à Séoul : le Dr Klaus Bartels

y animait le symposium de l'AISS sur l'amiante en compagnie d'experts internationaux. Ces derniers ont unanimement exigé une interdiction immédiate de l'amiante dans tous les pays, en invoquant des motifs éthiques autant qu'économiques. Seuls le conférencier russe et le délégué de l'« alliance syndicale pour le chrysotile » se sont opposés à cette exigence et se sont lancés dans une violente diatribe contre l'animateur et les intervenants. Le summum a été atteint avec la distribution d'une brochure portant le titre « Chrysotile Asbestos saves lives ». Cependant, les tenants de cette position n'ont bénéficié d'aucun soutien lors du congrès, et à l'issue de la manifestation, la Corée du Sud a donné un signal fort en décidant d'interdire l'amiante.

Accentuer la pression

L'amiante est aujourd'hui interdit dans quarante pays. Le Brésil, la Chine, le Canada, le Kazakhstan, la Russie et le Zimbabwe demeurent les principaux producteurs d'amiante. Au Canada, la campagne contre l'amiante lancée par la Commission spéciale a relancé le débat sur la fermeture des deux mines d'amiante encore en exploitation dans le pays.

L'initiative de la Commission spéciale de prévention de l'AISS appelant à interdire dès que possible l'extraction et la transformation de cette matière, pour des raisons tant éthiques qu'économiques – les coûts de prise en charge médicale et d'indemnisation des victimes de l'amiante étant très élevés – accroît la pression sur tous les pays producteurs d'amiante. ■



Biotechnologies : utilisation d'agrobactéries pour transférer à des semences de riz immatures des gènes issus d'autres plantes.

Groupe de travail « Biotechnologies, génie génétique »

Au début des années 1990, le Comité Chimie de l'AISS a mis en place un groupe de travail international consacré au thème des biotechnologies et du génie génétique. Ce groupe, constitué d'experts reconnus de l'industrie et de la recherche, ainsi que de représentants des institutions de prévention de différents pays (Allemagne, Autriche, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas et Suisse), a été animé successivement par le Dr Siegfried Adelman et le Dr Hans-Josef Riegel, de la Caisse allemande d'assurance accident de l'industrie chimique.

Après l'adoption de la directive européenne relative à l'utilisation confinée de micro-organismes génétiquement modifiés en systèmes clos, et de la directive européenne concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail, les États-membres ont entrepris de transposer ces directives dans leur législation nationale. La sécurité et la santé au travail

faisaient désormais partie intégrante de la sécurité biologique. Le groupe de travail avait pour mission d'informer de manière claire et concrète les chefs d'entreprise, les utilisateurs et l'ensemble des publics concernés des possibilités de maîtrise des risques par la mise en œuvre de mesures de protection techniques, organisationnelles et individuelles (mesures biologiques, notamment).

Sous le titre « Maîtrise du risque dans l'emploi des agents biologiques – Biotechnologies, génie génétique », le groupe a publié trois brochures intitulées « Principes », « Travail en laboratoire » et « Travail dans les installations de production ».

La brochure « Principes » donne un aperçu de l'univers des micro-organismes (agents biologiques – bactéries, parasites, champignons, virus, cultures cellulaires) et de leur utilisation dans la fabrication de denrées alimentaires, de médicaments ou de vaccins. Elle décrit le métabolisme et la reproduction des agents biologiques, les porteurs de l'information génétique – ADN, ARN – et leur fonction dans l'organisme, et explique le mécanisme de biosynthèse des protéines (de l'ADN à la protéine).

Prévention des risques professionnels, protection de l'environnement et protection des produits

Les techniques de recombinaison de l'ADN sont présentées dans le chapitre sur les fondements du génie génétique. Le génie génétique permet de transférer les propriétés d'un organisme à un autre en franchissant la barrière d'espèce. Ainsi, la capacité d'un organisme supérieur à produire de l'insuline peut être transférée à une souche bactérienne dont la multiplication permet ensuite de fabriquer de l'insuline à grande échelle.

La brochure « Travail en laboratoire » expose les principes de prévention des risques professionnels, de protection de l'environnement et de protection des produits lors des travaux de laboratoire. Ces principes sont fondés sur une analyse des risques liés aux agents biologiques, en particulier des risques infectieux

que peuvent présenter certains de ces agents. Pour réduire les risques liés aux agents infectieux (virus d'ensemencement, virus recombinants, par exemple) on a mis en place un concept de sécurité graduel visant à faire obstacle à la transmission des agents infectieux et à réduire ainsi les effets sur les opérateurs, la population et l'environnement.

Cette brochure propose aux responsables et aux personnels des laboratoires une synthèse de l'ensemble des mesures de prévention et de traitement, depuis les règles d'hygiène de base et les « règles de bonne pratique microbiologique » jusqu'aux mesures de confinement physique et biologique avec, en particulier, l'utilisation de postes de sécurité microbiologiques.

Sont également abordés des aspects tels que l'emploi de produits dangereux et de radionucléides et la prévention des contaminations (programme de biosécurité), ainsi que les mesures d'urgence, les premiers secours et la surveillance médicale préventive.

Le troisième fascicule, « Travail dans les installations de production », est consacré aux mesures de prévention dans la production, en particulier dans la fermentation submergée. Les experts du groupe de travail exposent les exigences applicables aux équipements, les règles d'hygiène à mettre en œuvre dans la conception des installations, les techniques de traitement peu contaminantes et les méthodes de travail en conditions stériles.

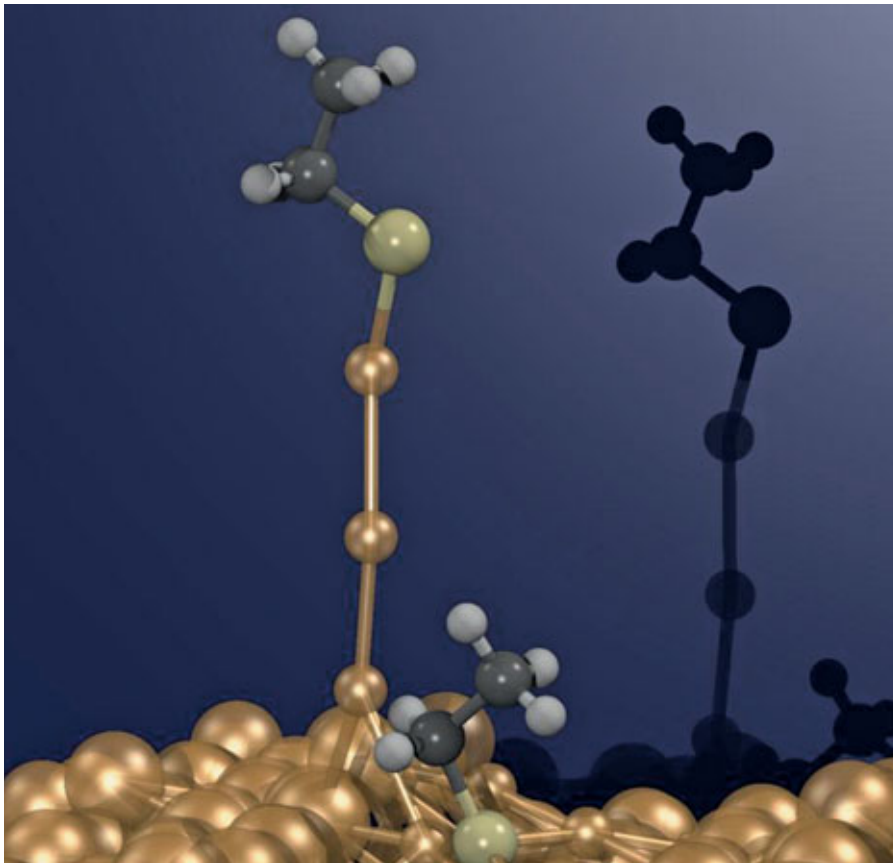
Cette série constitue un ouvrage de référence novateur qui a contribué, ces dix dernières années, à nourrir la discussion et à favoriser l'adoption de mesures de prévention adaptées



La série « Maîtrise du risque dans l'emploi des agents biologiques » a été publiée en allemand, anglais et français.

aux opérateurs dans le secteur des biotechnologies et du génie génétique. Aujourd'hui, quelque vingt ans après le début des travaux, les biotechnologies et le génie génétique sont considérés comme des technologies sûres.

Les principes et règles définis par l'AISS pour la prévention des risques professionnels dans les biotechnologies et le génie génétique sont en partie transposables aux nouvelles technologies actuelles telles que les nanotechnologies ou la biologie de synthèse. ■



Simulation d'un procédé de nanotechnologie sur macro-ordinateur : une molécule organique « molle » tire un nanofil d'une surface métallique « dure »

Les nanotechnologies : une priorité

Selon les normes internationales, les nanomatériaux sont des éléments dont une, deux ou trois dimensions se situent entre 1 et 100 nm. Les nanomatériaux d'origine naturelle ont toujours été présents dans l'environnement humain. Les volcans, par exemple, rejettent d'énormes quantités de particules nanométriques. Plus généralement, toute flamme s'accompagne d'un dégagement de nanoparticules. Les nanotechnologies sont utilisées depuis des siècles. Les potiers de la Mésopotamie, par exemple, créaient le brillant particulier de leurs cruches à l'aide de nanoparticules de cuivre et d'argent, tandis que les verriers du Moyen Âge fabriquaient un verre rubis en additionnant la pâte en fusion de particules d'or.

Dans les dernières années du XXe siècle, les nanotechnologies sont devenues un domaine à part entière, et le nombre de matières et matériaux nouveaux développés dans ce cadre a augmenté de façon exponentielle. Plus de 800 produits issus des nanotechnologies sont connus sur le marché, et dix produits nouveaux voient le jour chaque mois. Les nanotechnologies sont de plus en plus présentes dans les produits de

grande consommation, les industries manufacturières et les industries de transformation, et doivent être prises en compte par les spécialistes de sécurité-santé au travail et de protection de l'environnement ; en milieu de travail, l'emploi de nanomatériaux se généralise et impose des précautions particulières. Ainsi, la réglementation allemande sur la sécurité au laboratoire exige que les nanomatériaux soient

considérés comme des produits nouveaux et fassent l'objet de mesures de protection en conséquence, dans la mesure où leurs propriétés sont encore insuffisamment étudiées. Les nanotechnologies étant présentes dans tous les domaines – des sciences de la nature aux sciences de l'ingénieur en passant par la médecine –, rares sont les branches d'activité qui ne sont pas concernées. La prévention des risques professionnels doit tenir compte de cette évolution.

Les connaissances actuelles ne permettent pas une évaluation fondée des risques. Les données issues de la toxicologie humaine et environnementale montrent toutefois que la prudence est de mise et qu'il faut continuer à étudier les effets, en adoptant préventivement des mesures de protection des opérateurs. Il faut en outre tenir compte de l'incidence des nanoparticules sur les risques d'incendie et d'explosion.

Pour l'AISS, les nanotechnologies figurent au rang des priorités pour les années à venir. Il importe de faire progresser, à l'échelle mondiale, la connaissance de leurs propriétés et de leurs effets, et de mieux cerner le degré d'exposition sur les lieux de travail.

Les entreprises doivent être sensibilisées au problème, elles ont besoin d'aides pratiques pour lutter efficacement contre les risques potentiels. Les mesures de prévention dont on dispose semblent efficaces, en l'état actuel des connaissances. Encore faut-il que ces mesures soient appliquées partout où les nanotechnologies sont mises en œuvre.

Les perspectives et les risques des nanotechnologies et les enjeux de prévention liés à ces technologies sont à l'ordre du jour du colloque du Comité AISS Chimie, qui se tiendra à Lucerne (Suisse) les 4 et 5 octobre 2010. Vous pouvez d'ores et déjà vous y inscrire, à l'adresse www.issa.int/prevention-chemistry. ■



Dr Erwin Radek, Dr Henning Uhlenhaut et Dr Klaus Bartels (de g. à d.) à l'ouverture du colloque « Risque » en octobre 2005 à Tobelbad, près de Graz (Autriche).

Groupe de travail « Produits dangereux »

En 1978, le Comité a créé le groupe de travail permanent « Prévention des risques liés aux substances à toxicité retardée », devenu en 1987 le groupe de travail « Produits dangereux ». Animé précédemment par le Dr Henning Uhlenhaut, ce groupe est aujourd'hui présidé par Antje Ermer (tous deux BG RCI). Ses membres sont des experts internationaux venant de l'industrie chimique ou d'institutions d'assurance-accidents et de prévention des risques professionnels.

Ces cinq dernières années, le groupe de travail s'est consacré principalement au thème du risque et à la réglementation internationale relative à l'emploi des produits chimiques (REACH et SGH).

Atelier international sur le risque

Lors de l'atelier international sur le risque organisé les 6 et 7 octobre 2005 à Tobelbad/Graz (Autriche), des experts venus d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, de France et de Suisse ont débattu de la définition du risque, et plus particulièrement d'aspects psychologiques tels que la perception, l'appréciation et l'accepta-

tion du risque. Les communications et les discussions ont porté notamment sur les thèmes suivants :

- Appréciation des risques liés aux produits dangereux au travail
- Gestion des risques liés aux produits dangereux
- Valeurs limites d'exposition au poste de travail.

Après les communications et les discussions plénières, la réflexion sur les solutions applicables s'est poursuivie dans deux ateliers parallèles consacrés à

- la prévention des risques professionnels et
- la protection de l'environnement et des consommateurs.

L'atelier Risques professionnels a souligné que les petites et moyennes entreprises (PME) rencontraient des difficultés à identifier et à estimer les dangers (les risques), en l'absence de valeurs limites d'exposition professionnelle pour la plupart des produits chimiques, et avaient besoin d'une assistance et d'outils de surveillance des risques chimiques. Les organismes de prévention des risques professionnels devraient donc développer des stratégies et des méthodes répondant à ce besoin.

L'atelier Protection de l'environnement et des consommateurs a identifié des difficultés du même ordre. Pour mieux estimer les risques (dangers), il faut disposer de plus d'informations sur les substances, leur emploi et les expositions. Il serait souhaitable de développer des stratégies de réduction des risques s'appuyant sur une définition commune de la notion de risque.

Les communications, les présentations et les résultats du colloque peuvent être téléchargés au format PDF à l'adresse www.issa.int (Search : « tobelbad »).



Dans le cadre du colloque AISS organisé lors de l'ACHEMA en 2006, à Francfort-sur-le-Main, une assemblée d'experts internationaux composée de représentants des entreprises, des syndicats et des pouvoirs publics a débattu des conséquences du règlement européen sur l'emploi des produits chimiques dans l'industrie, l'artisanat et le commerce.

Colloque international REACH

Les résultats et les acquis du colloque « Risque » ont été repris en mai 2006, à Francfort-sur-le-Main, lors d'un colloque de deux jours organisé par le Comité Chimie de l'AISS dans le cadre de l'ACHEMA. Ce colloque portait sur le projet de règlement européen relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH). Sous la direction du Dr Klaus Bartels, Secrétaire général du Comité Chimie de l'AISS, et du Dr Christian Jochum, président de la Commission consultative du gouvernement fédéral allemand pour la sécurité des installations, plus de 100 représentants internationaux de l'industrie, du monde politique et des pouvoirs publics ont débattu du projet de règlement et de ses conséquences pour les entreprises. Björn Hansen, de la Commission européenne, direction générale Environnement, a présenté l'avant-projet et l'état de

la discussion au sein du Parlement européen. REACH devait créer, au sein de l'Union européenne, un cadre juridique harmonisé pour l'évaluation des substances anciennes et nouvelles et l'optimisation des flux d'information sur les substances. Son adoption devait permettre d'améliorer la sécurité et la santé au travail, ainsi que la protection de l'environnement et des consommateurs, tout en créant un environnement économique plus favorable au développement de produits et aux processus de production.

Les participants à la discussion ont plaidé pour un allègement des démarches administratives et une concentration sur l'essentiel, afin de ne pas compromettre la compétitivité internationale de l'industrie chimique européenne. Ils ont souhaité qu'il soit possible d'enregistrer des catégories de substances, que les données existantes soient acceptées et que les fiches de données de sécurité soient harmonisées. L'introduction de classes d'exposition, prévue par le Parlement européen, a été expressément saluée.

Le règlement REACH est entré en vigueur le 1er juin 2007. Il s'applique dans tous les États membres de l'Union européenne. On estime à quelque 30 000 le nombre de substances concernées (production annuelle supérieure à une tonne).

Les communications, les présentations et les résultats du colloque peuvent être téléchargés au format PDF à l'adresse www.issa.int (Search : « reach achema »).



Colloque international SGH : les enjeux

Après l'entrée en vigueur du règlement européen REACH, le groupe de travail « Produits dangereux » a consacré ses travaux au « Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) », conçu par les Nations unies, qui a fait l'objet, dès juin 2007, d'un avant-projet de règlement européen.

Les experts de 16 pays se sont rencontrés les 25 et 26 février 2008 à Marseille (France) pour participer au colloque organisé par le Comité Chimie de l'AISS, en coopération avec le Comité Recherche, sous le titre : « SGH : les enjeux ». Les communications étaient présentées par des experts des Nations unies, de la Commission européenne (direction générale Entreprises et Industrie), du ministère français de l'Environnement et du ministère fédéral allemand du Travail et des Affaires sociales, ainsi que des experts des institutions françaises, canadiennes et allemandes de prévention des risques professionnels et de protection de l'environnement, des représentants de la Confédération européenne des syndicats et des spécialistes de la grande industrie chimique. Ils ont fait le point sur la procédure législative et exposé les critères de classification, les répercussions sur la pratique du transport international et sur la prévention des risques professionnels, ainsi que les interactions entre REACH et le SGH.

Le règlement SGH transpose au niveau de l'Union européenne le système recommandé par les Nations unies lors de la conférence de Rio sur l'environnement en 1992, dans le cadre de l'« Agenda 21 ».



Le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des substances a introduit de nouveaux pictogrammes (colonne de droite).

Entré en vigueur le 20 janvier 2009, ce nouveau règlement du droit européen régissant les substances chimiques a conduit à modifier de nombreux points du règlement REACH de 2007, et à l'adapter au nouveau système de classification et d'étiquetage. Les communications, les présentations et les résultats de ce colloque peuvent être téléchargés au format PDF à l'adresse www.issa.int (Search : « GHS Marseille »).

L'adoption du SGH a entraîné la suppression des systèmes et règlements nationaux, jusqu'ici hétérogènes, régissant le transport des matières dangereuses et l'emploi des produits dangereux. Les nouveaux symboles de danger sont l'élément le plus marquant de ce système harmonisé qui s'applique, désormais, dans tous les pays.

Le Comité AISS Chimie a 40 ans La méthode PAAG a 30 ans

C'est le Dr Heinz Hofmann, des services d'inspection de la BG Chemie, qui a fait connaître dans les pays de langue allemande la méthode HAZOP (Hazard and Operability) développée par la société ICI en Grande-Bretagne. Elle a fait l'objet, en 1978, d'une brochure (en allemand) du Comité AISS Chimie. L'adaptation allemande de la méthode porte le nom de « PAAG-Verfahren », où l'acronyme PAAG fait référence aux quatre étapes suivantes :

- Pronostic des défaillances
- Recherche des causes
- Évaluation des conséquences
- Contre-mesures

HAZOP est une démarche systématique de recherche des sources de danger non apparentes dans tous types de systèmes. Cette méthode repose sur une réflexion collective conduite selon des règles prédéfinies au sein d'un groupe d'experts de différentes disciplines.

Les séminaires : le succès d'un concept

Le 20 mai 1980 s'est tenu à la BG Chemie le premier séminaire HAZOP co-organisé par l'AISS sur le thème de l'analyse systématique des risques liés à des installations / des procédés complexes. Ce cours

en langue anglaise (« PAAG Method: Management Appreciation Course »), animé par Ellis Knowlton, l'« inventeur » de la méthode HAZOP, a été suivi de nombreux séminaires en langue allemande. Quelque 2 800 personnes ont participé à cette formation, qui continue à être proposée trois fois par an par la BG (Département « Sécurité des installations »).

Les évolutions ont été importantes ces 30 dernières années, et il a fallu adapter le séminaire aux attentes des participants. Les années 1970 et 1980 ont vu l'introduction de l'analyse systématique des risques en milieu de travail (en particulier dans les installations de process), par une démarche interdisciplinaire au sein d'une équipe de spécialistes suivant une méthodologie spécifique.

La plupart des participants aux séminaires n'avaient aucune expérience de la mise en œuvre de telles méthodes ; dans les entreprises et chez les participants eux-mêmes, cette démarche a d'abord suscité un certain scepticisme, voire des réactions de rejet. Le manque de tuteurs expérimentés s'est également fait sentir. En 1982 toutefois, avec l'entrée en vigueur de la réglementation sur les accidents majeurs, visant notamment à la prévention et à la maîtrise des accidents chimiques de grande ampleur, de nombreuses entreprises ont été contraintes de



La brochure *Das PAAG-Verfahren* est diffusée (en allemand) par le Comité AISS Chimie.

Fax : + 49 (0)6221 52 35 93

Courriel : niels.schurreit@bgrci.de

fournir un « rapport de sécurité ». En Allemagne, la démarche logique et transparente de la méthode HAZOP a été très appréciée des autorités chargées de délivrer les autorisations, et le premier décret d'application de la réglementation sur les risques majeurs citait la méthode HAZOP comme méthode de choix.

Depuis, la méthode HAZOP s'est imposée, dans les pays de langue allemande comme au niveau international, comme l'une des méthodes standards d'analyse des risques lors de l'évaluation d'installations chimiques existantes ou de la conception d'installations nouvelles, que ce soit sous l'angle de la sûreté et de la disponibilité des systèmes, de la sécurité au travail, de la protection de l'environnement ou de la qualité des produits.

Les utilisateurs adaptent la méthode à leur contexte spécifique, afin d'optimiser le rapport coût-bénéfice de sa mise en œuvre. La méthode

HAZOP « originale » est souvent utilisée pour la conception d'installations nouvelles, tandis que l'on recourt à une variante simplifiée pour les installations anciennes dont on a une bonne connaissance.

Séminaires et brochure HAZOP

Comment optimiser l'approche systématique de la sécurité dans l'entreprise ? Le Dr Gerd Uhlmann et le Dr Joachim Sommer, experts de la BG RCI, suivent cette question avec attention. Avec d'autres experts, ils tirent parti des retours d'informations liés aux séminaires et des échanges d'expérience avec les utilisateurs de la méthode HAZOP pour faire évoluer les séminaires et les supports de formation selon les besoins du terrain. Ce travail est facilité par l'augmentation du nombre de tuteurs expérimentés intervenant dans différents types d'entreprises.

La brochure HAZOP publiée par le Comité AISS Chimie a suivi, elle aussi, l'évolution des besoins, en termes de contenu et de présentation. La deuxième édition (1990), sous la houlette du Dr Klaus Bartels, était déjà profondément remaniée par rapport à la version d'origine. Pour la 3e édition, en 2000 (suivie d'adaptations rédactionnelles lors de la 4e édition en 2006), la conception et la maquette ont été entièrement revues, ce qui ne remet pas en cause le principe de la démarche. ■



Parallèlement au colloque « Protection contre les explosions », les risques d'explosion ont fait l'objet d'une présentation remarquable sur le stand de la BG Chemie lors de l'ACHEMA 2009 à Francfort.

Groupe de travail « Protection contre les explosions »

Le groupe de travail « Protection contre les explosions » est fort d'une longue tradition au sein du Comité AISS Chimie. Ses activités et les résultats de ses travaux, diffusés à l'échelle internationale, ont permis dans le monde entier d'améliorer la sécurité dans la manipulation de substances explosibles. Ces résultats ont été repris, au niveau national, dans des normes et des supports de formation, mais aussi dans des règles internationales telles que le « Guide de bonnes pratiques à caractère non contraignant en vue de la mise en œuvre de la directive 1999/92/CE » (ATEX).

Le groupe de travail a publié huit brochures sur les thèmes suivants :

- Protection contre les explosions de gaz
- Sécurité des installations de gaz liquéfiés
- Electricité statique

- Protection contre les explosions de poussières
- Explosions de poussières
- Protection contre les explosions de poussières sur les machines
- Détermination des paramètres d'inflammabilité et d'explosivité des poussières



Des experts internationaux ont présenté des communications et animé des discussions sur le thème de la « Protection contre les explosions ». De g. à d. : Dr Bernd Broeckmann (Allemagne), Gerhard Nied (Allemagne), Ake Harmanny (Belgique), Fabio Pera (Italie), Richard Siwek (Suisse), Emmanuel Leprette (France)



- Guide pratique pour l'établissement du document relatif à la protection contre les explosions.

Les brochures sont régulièrement mises à jour et complétées en fonction de l'évolution des connaissances et sont, pour la plupart, diffusées en allemand, anglais, français, espagnol et italien. Sur le site www.issa.int, l'AISS indique comment se procurer les « Technical Guidelines » (guides techniques) sur le thème des explosions (Search : « explosion »).

Les groupes de travail « Protection contre les explosions » du Comité

Chimie et du Comité Sécurité des machines et systèmes de l'AISS ont fusionné en 2008 afin de bénéficier d'effets de synergie entre leurs membres. Le groupe de travail actuel, dirigé par le Dr Martin Gschwind (CNA), comprend des représentants des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Pays-Bas, Slovénie et Suisse. La première réunion commune s'est tenue à Paris en septembre 2008.

Lors de l'ACHEMA 2009, à Francfort, le Comité AISS Chimie a organisé un colloque international sur le thème de la « Protection contre les explosions », avec le concours de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA), de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), de la Caisse allemande d'assurance accident de l'industrie chimique (BG Chemie) et du Comité AISS pour la sécurité des machines et systèmes.

Cette manifestation portait sur les thèmes suivants :

- prévention des explosions et protection contre les explosions
- évaluation des risques d'explosion
- obligation de coordination
- évaluation des risques

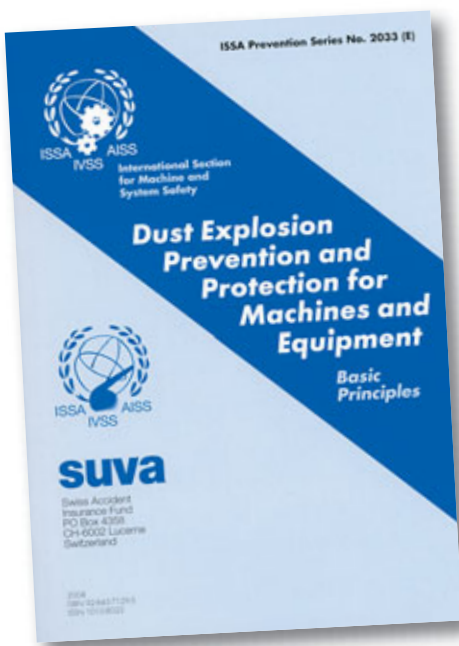
- transfert des résultats de la recherche au terrain.

Les résumés des communications et des présentations sont disponibles en allemand et en anglais au format PDF à l'adresse www.issa.int (Search : « Explosionsschutz »). Une recherche à l'aide des mots clés « explosion protection » permet d'accéder à d'autres publications AISS sur ce thème.

Documents relatifs à la protection contre les explosions

Le groupe de travail « Protection contre les explosions » a notamment pour mission la mise à jour du recueil d'exemples de la brochure « Protection contre les explosions de poussières sur les machines et appareils ». Ces exemples sont une source d'information importante pour la rédaction des documents relatifs à la protection contre les explosions, dans la droite ligne de l'atelier de l'AISS « Praxishilfen zur Erstellung des Explosionsschutzdokumentes » (Aides pour l'établissement du document relatif à la protection contre les explosions), Munich, 2006.

Le groupe de travail rédige actuellement une nouvelle brochure sur la prévention des sources d'inflammation. ■



« Le Comité œuvre pour une culture de prévention globale dans l'industrie chimique »

J'ai accepté avec grand plaisir, il y a près de 20 ans, de faire partie du groupe de travail « Produits dangereux » du Comité AISS Chimie. À cette époque, les entreprises, les fédérations professionnelles et les syndicats de salariés de l'industrie chimique européenne étaient très réceptifs à l'initiative canadienne « Responsible Care® ». Aujourd'hui, Responsible Care® est institutionnalisée dans plus de 50 pays. En Allemagne, le programme Responsible Care® est animé depuis 1991 par la Fédération de l'industrie chimique (Verband der chemischen Industrie).

Dans le cadre de RC, les entreprises et les organisations travaillent en réseau, par-delà les frontières et les continents, comme le Comité AISS Chimie dans le domaine de la prévention des risques professionnels. Les objectifs de RC et de l'AISS sont très proches en matière de sécurité et de protection de la santé et de l'environnement. Dans un cas comme dans l'autre, la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles n'est pas considérée isolément, mais dans le contexte plus large de la sécurité des installations, de la production et des produits. L'activité de l'AISS cadre donc parfaitement avec les missions d'une entreprise chimique internationale consciente de ses responsabilités, conformément aux principes de Responsible Care®, et pour laquelle la sécurité, la protection de la santé, la protection de l'environnement et la rentabilité sont des objectifs de même niveau.

Les progrès en matière de sécurité et de santé au travail ont des répercussions positives sur la productivité et, par conséquent, sur le développement socio-économique d'une société. Un haut niveau d'exigence en matière de sécurité va de pair avec de bons résultats pour l'entreprise. Indépendamment des aspects purement humains, il est de l'intérêt économique des entreprises d'envergure internationale de contribuer, par leur expertise et leurs compétences, aux processus de formation de l'opinion, en amont des décisions politiques.

Lors des ateliers et des colloques du Comité AISS Chimie, les représentants des organismes de Sécurité sociale et des organisations d'employeurs et de salariés, les décideurs politiques et les représentants des pouvoirs publics rencontrent des chercheurs et des préventeurs du monde entier. Echanges et débats entre chercheurs et praticiens favorisent le transfert des acquis de la recherche aux entreprises, organisations et institutions. Le Comité contribue en outre au transfert de savoir international, grâce aux techniques actuelles de communication, et promeut, par ses activités, une culture internationale de la prévention dans l'industrie chimique qui débouche sur des mesures concrètes de protection de la sécurité, de la santé et de l'environnement. Les standards élevés de l'industrie occidentale – les bonnes pratiques – jouissent, grâce au travail du Comité Chimie, d'une reconnaissance internationale, et sont de plus en plus largement appliqués.



Le professeur Herbert Bender est, depuis 20 ans, membre du groupe de travail « Produits dangereux » du Comité AISS Chimie. Il dirige le département Sécurité, prévention des risques et gestion des produits dangereux de BASF. Pour les 40 ans du Comité Chimie de l'AISS, il rend hommage au travail du comité, livrant le point de vue d'une entreprise d'envergure internationale.

Depuis 40 ans, le Comité accompagne les progrès de la prévention dans l'industrie chimique et se fait l'avocat des salariés de ce secteur, pour une optimisation constante des produits et des conditions de production.

Structure et membres du Comité

Le Comité Chimie de l'AISS compte un petit nombre de membres titulaires très engagés :

- Allgemeine Unfallversicherungsanstalt (AUVA), Vienne, Autriche
- Asociación para la Prevención de Accidentes (APA), San Sebastián, Espagne
- Berufsgenossenschaft Rohstoffe und chemische Industrie (BG RCI), Heidelberg, Allemagne
- Berufsgenossenschaft für Nahrungsmittel und Gaststätten (BGN), Mannheim, Allemagne
- DECHEMA e.V., Francfort, Allemagne
- IDICT, Portugal
- National Safety Council (NSC), États-Unis
- D.D.B. Fundacentro, São Paulo, Brésil
- Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), Paris, France
- Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA), Lucerne, Suisse
- ISMAI, Portugal
- Korea Occupational Safety and Health Agency (KOSHA), Corée
- Consejo Nacional de Seguridad de Chile, Chili

Sont invités à adhérer au Comité Chimie de l'AISS les institutions et organismes souhaitant apporter leur soutien, sans contrepartie financière, à une organisation à but non lucratif qui s'est fixé pour objectif l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail.

L'adhésion au Comité Chimie vous donne la possibilité :

- de contribuer au travail du Comité et de partager votre expérience

- de participer aux groupes de travail du Comité et de suivre ainsi les dernières évolutions de la prévention de terrain
- de bénéficier de l'aide directe des membres du Comité pour toute question d'ordre technique ou scientifique
- de participer aux colloques du Comité à des tarifs privilégiés
- de recevoir un exemplaire gratuit de toutes les publications du Comité Chimie.

Les non-adhérents peuvent participer aux colloques du Comité et commander les publications directement auprès de ce dernier.

Types d'adhésion

Le Comité Chimie propose deux types d'adhésion :

Membres titulaires

Organisations à but non lucratif et membres de l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (Genève) souhaitant prendre part à l'activité du Comité ou la promouvoir.

Membres associés

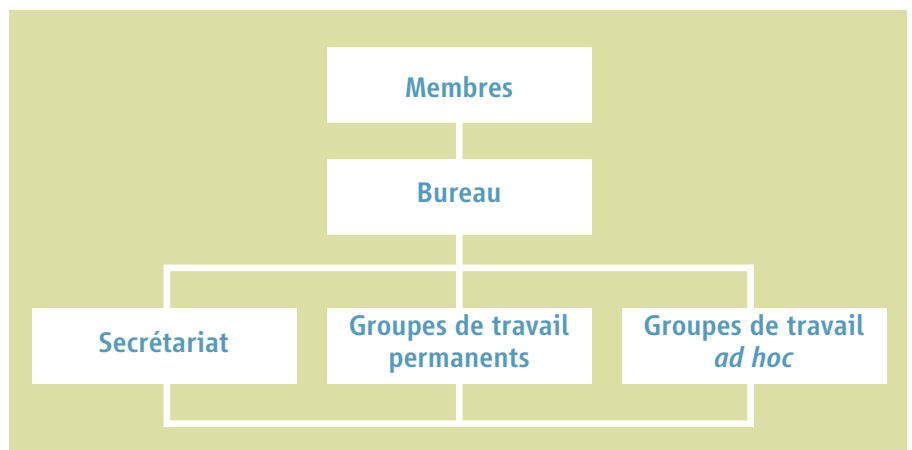
- Organisations à but lucratif et entreprises souhaitant prendre part à l'activité du Comité ou la promouvoir.
- Experts participant à titre individuel à l'activité du Comité.

Les membres associés ont voix consultative lors des Assemblées générales.

Les organisations et experts intéressés sont cordialement invités à remplir la demande d'adhésion sur le site : www.issa.int/prevention-chemistry (rubrique « Membership »).

Assemblée générale

L'Assemblée générale a lieu au minimum tous les trois ans, généralement en lien avec un colloque international organisé par le Comité Chimie. Elle débat et décide des programmes de travail, des objectifs et du règlement. L'Assemblée générale procède en outre à l'élection du Président et des deux Vice-présidents du Comité Chimie, au minimum tous les six ans.



Structure du Comité Chimie de l'AISS

Groupes de travail

Il existe actuellement deux groupes de travail permanents :

- Produits dangereux
- Protection contre les explosions

La liste des membres de ces groupes se trouve sur le site www.issa.int/prevention-chemistry (rubrique « About »).

Publications

La liste des brochures et des guides techniques du Comité Chimie de l'AISS peut être consultée sur le site www.issa.int/prevention-chemistry (rubrique « Resources »).

Le Bureau

Le Président et les deux Vice-présidents sont élus ou réélus au minimum tous les six ans par les membres titulaires lors d'une Assemblée générale. Sont membres *ex officio* du Bureau du Comité le Secrétaire général de l'AISS (qui peut se faire représenter) et le Secrétaire général du Comité Chimie. Ce dernier est désigné par le bureau nouvellement élu et doit appartenir à l'organisation qui assure le secrétariat du Comité. Le Comité se réunit de deux à quatre fois par an. En s'appuyant sur les délibérations de l'Assemblée générale, il décide du programme, crée des groupes de travail, désigne les membres de ces groupes et statue sur les demandes d'adhésion.

Les membres du bureau

Président : Dr Erwin Radek, ancien Directeur général de la Caisse mutuelle d'assurance accident de l'in-

dustrie chimique (BG Chemie) et Directeur des cliniques de traumatologie de Ludwigshafen et de Tübingen (cliniques des caisses allemandes d'assurance accident), Allemagne

Vice-président : Dr Ulrich Fricker, Président de direction de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA), Suisse

Vice-président : Stéphane Pimbert, Directeur général et Directeur du Centre de Lorraine, Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), France

Secrétaire général : Thomas Köhler, Président de direction de la Berufsgenossenschaft Rohstoffe und chemische Industrie (BG RCI), Heidelberg, Allemagne

Bureaux du Comité Chimie de 1970 à 2006

1970 et 1973

Président : Dr Paul Versen
BG Chemie, Allemagne

Vice-président : Dr Bruno Marti
Suva, Suisse

Secrétaire général : Dr Rolf Kassebart, BG Chemie, Allemagne

1976 et 1979

Président : Dr Paul Versen
BG Chemie, Allemagne

Vice-président : Dr Bruno Marti
Suva, Suisse

Vice-président : John Gardner
CIA, Royaume-Uni

Secrétaire général : Dr Friedrich-W. Schierwater, BG Chemie, Allemagne

1982 et 1985

Président : Hanswerner Lauer
BG Chemie, Allemagne

Vice-président : Dr Dominik Galliker, Suva, Suisse

Vice-président : Dr Jean Verrier
INRS, France

Secrétaire général : Hans Friedl
BG Chemie, Allemagne

1988 et 1991

Président : Hanswerner Lauer
BG Chemie, Allemagne

Vice-président : Dr Dominik Galliker, Suva, Suisse

Vice-président : Dr Bernard Moncelon, INRS, France

Secrétaire général : Hans Friedl
BG Chemie, Allemagne

1994

Président : Hanswerner Lauer
BG Chemie, Allemagne

Vice-président : Dr Dominik Galliker, Suva, Suisse

Vice-président : Dr Bernard Moncelon, INRS, France

Secrétaire général : Dr Erwin Radek, BG Chemie, Allemagne

1997

Président : Dr Erwin Radek
BG Chemie, Allemagne

Vice-président : Dr Dominik Galliker, Suva, Suisse

Vice-président : Dr Bernard Moncelon, INRS, France

Secrétaire général : Dr Klaus Bartels, BG Chemie, Allemagne

2000, 2003, 2006

Président : Dr Erwin Radek
BG Chemie, Allemagne

Vice-président : Dr Ulrich Fricker
Suva, Suisse

Vice-président : Dr Bernard Moncelon, INRS, France

Secrétaire général : Dr Klaus Bartels, BG Chemie, Allemagne

Colloques internationaux du Comité Chimie

1er Colloque international, 1970, Francfort

- Intégration de la sécurité dans la planification et la construction des installations chimiques
- Accidents causés par des réactions chimiques imprévues

2e Colloque international, 1972, Karlovy Vary

- Risques d'explosion de poussières dans les mines et dans l'industrie : méthodes de détermination des caractéristiques des poussières combustibles

3e Colloque international, 1973, Francfort

- Protection contre les explosions dans l'industrie chimique
- Données récentes sur les accidents du travail et les maladies professionnelles dans l'industrie chimique

4e Colloque international, 1976, Francfort

- Sécurité dans la conduite des réactions chimiques
- Données récentes sur les accidents du travail et les maladies professionnelles dans l'industrie chimique et mesures de prévention

5e Colloque international, 1977, Bucarest

- Problèmes de sécurité des machines de l'industrie chimique
- Données récentes sur les accidents du travail et les maladies professionnelles dans l'industrie chimique et mesures de prévention

6e Colloque international, 1979, Francfort

- Transposition des connaissances toxicologiques dans l'établissement chimique
- Données récentes sur les accidents du travail et les maladies professionnelles dans l'industrie chimique et mesures de prévention

7e Colloque international, 1981, Salzbourg

- Méthodes didactiques de formation à la sécurité dans l'entreprise
- Répercussions économiques des accidents du travail
- Action sur le comportement de l'homme dans l'entreprise

8e Colloque international, 1982, Francfort

- Méthodologie et stratégie de la surveillance métrologique au poste de travail
- Communications actuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles dans l'industrie chimique et mesures de prévention

9e Colloque international, 1984, Lucerne

- Prévention des explosions

10e Colloque international, 1985, Francfort

- Développements récents dans la construction des installations et des appareils de l'industrie chimique

11e Colloque international, 1987, Annecy

- Sécurité lors de la manipulation des gaz

12e Colloque international, 1988, Francfort

- Biotechnologie et génie génétique
- Protection contre les produits toxiques

13e Colloque international, 1989, Budapest

- Réduction des risques chimiques (Sécurité du travail. Protection de l'environnement)

14e Colloque international, 1991, Francfort

- Produits industriels dangereux : sécurité lors du transport et du stockage

15e Colloque international, 1993, Lugano

- Sécurité et rentabilité. Interactions sécurité-qualité/productivité/rentabilité

16e Colloque international, 1994, Francfort

- Machines de l'industrie chimique, du caoutchouc et des matières plastiques. Sécurité au stade de la conception et de l'utilisation

17e Colloque international, 1997, Francfort

- Sécurité des installations dans l'industrie chimique

18e Colloque international, 2000, Francfort

- Maîtrise du risque dans l'emploi des agents biologiques.

19e Colloque international, 2001, Toulouse

- Poussières, fumées et brouillards sur les lieux de travail : risques et prévention

20e Colloque international, 2003, Francfort

- Homme – Sécurité – Technologie

21e Colloque international, 2006, Nice

- Facteurs humains et conception des systèmes de travail

22e Colloque international, 2008, Marseille

- SGH – les enjeux.

23e Colloque international, 2009, Francfort

- Protection contre les explosions

24e Colloque international, 2010, Lucerne

- Nanotechnologies – Perspectives et risques professionnels. Un défi pour la prévention

Mentions légales

- Éditeur :** Comité international de l'AISS pour la prévention des risques professionnels dans l'industrie chimique
c/o BG Rohstoffe und chemische Industrie
Kurfürsten-Anlage 62, D-69115 Heidelberg
www.issa.int/prevention-chemistry
- Auteurs :** Dr Klaus Bartels, Prof. Dr Herbert Bender, Dr Thomas Brock, Dr Berthold Dyrba, Dr Hans-Josef Riegel, Niels Schurreit, Dr Joachim Sommer, Dr Henning Uhlenhaut
- Crédit photos :** BASF (1, 10, 19, 24), AISS (3, 4), BG RCI (5, 7, 13, 14, 17, 18), CNA (5), INRS (5), archives fédérales allemandes (6, photo 111-098-067), CeNTech (12), Bayer (24)
- Conception :** bleydesign, Ute Bley, Cologne
- Rédaction :** Waldemar Becker, Redaktionsbüro für Wirtschaft&Soziales, D-42799 Leichlingen
- Impression :** Warlich Druck Meckenheim GmbH, Meckenheim

Tous droits réservés. Toute réimpression ou reproduction, même partielle, requiert l'autorisation de l'éditeur.



issa

INTERNATIONAL SOCIAL SECURITY ASSOCIATION

International Section for Chemistry



**Comité international de l'AISS pour la prévention
des risques professionnels dans l'industrie chimique**

c/o BG Rohstoffe und chemische Industrie
Kurfürsten-Anlage 62 | 69115 Heidelberg
Tél. : +49 (0)6221 52 34 60 | Fax : +49 (0)6221 52 35 93
Courriel : niels.schurreit@bgrci.de

www.issa.int/prevention-chemistry